



La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
et Vous



LOCATION DE BENNES

Tarifs au 1^{er} janvier 2024

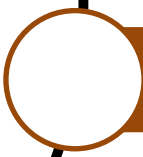
La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller vous propose la mise en place de bennes, à domicile, pour faire évacuer vos déchets en grande quantité. Cela concerne les déchets suivants :



Déchets verts



Gravats



Bois



Encombrants



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Service Environnement

13 rue de l'Électricité – 68500 GUEBWILLER

03.89.28.59.90 * environnement@cc-guebwiller.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h



Déchets verts



ACCEPTÉS

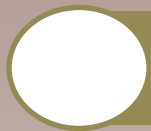
Végétaux
Tonte
Feuillages
Écorces
Branchages
Tailles de haies
Sciures et copeaux

REFUSÉS

Terre végétale, fumier, plantes invasives (Renouée du Japon, etc.)
Bois : grumes, souches
Gravats et déblais, déchets de chantier
Ordures ménagères, encombrants
Déchets électriques, électroniques
Verre, métaux

TARIFS :

Location journalière de la benne déchets verts ($\approx 20 \text{ m}^3$), pour 1 vidage 240 €
Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, le transport des déchets vers l'exutoire et le traitement des déchets
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne 10 €
Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée 240 €



Gravats



ACCEPTÉS

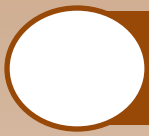
Gravats sans terre
Cailloux
Béton
Tuiles
Terre cuite
Briques
Parpaings (agglos)

REFUSÉS

Terre, végétaux, déchets verts, fumier
Amiante, fibrociment
Bois : grumes, souches
Plâtre, béton cellulaire, huisseries
Ordures ménagères, encombrants
Déchets électriques, électroniques
Verre, métaux

TARIFS :

Location journalière de la benne gravats ($\approx 8 \text{ m}^3$), pour 1 vidage 340 €
Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, le transport des déchets vers l'exutoire et le traitement des déchets
Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne 10 €
Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée 240 €



Bois



ACCEPTÉS

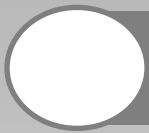
Mobilier en bois, menuiseries (meubles, volets, tables, etc.)
 Panneaux agglomérés, mélaminés
 Poutres, chevrons
 Charpente non traitée
 Plancher, lambris
 Bois vernis, peint (*hors peinture au plomb*)
 Caisses, palettes, tourets, cagettes

REFUSÉS

Bois autoclavé ou traité, parquet stratifié
 Bois créosoté, traverses chemin de fer
 Bois moisis, pourris, brûlés, vermoulus
 Déchets verts, souches
 Gravats et déblais, déchets de chantier
 Ordures ménagères, encombrants
 Déchets électriques, électroniques
 Verre, métaux, vitres, miroirs

TARIFS :

Location journalière de la benne bois ($\approx 20 \text{ m}^3$), pour 1 vidage 290 €
Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, ainsi que le transport des déchets vers l'exutoire, hors traitement des déchets
 Traitement des déchets de bois (€ par tonne traitée) 110 €
 Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne 10 €
 Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée 240 €



Encombrants



ACCEPTÉS

Déchets encombrants non recyclables :
 Matériel en plastique, de décoration, de loisirs, moquette
 Jouets
 Matériel de rénovation (gainés, etc.), matériaux d'isolation, béton cellulaire
 Vitrage

REFUSÉS

Déchets verts, bois
 Gravats, amiante
 Déchets électriques, électroniques
 Verre, métaux
 Ordures Ménagères Résiduelles, tri sélectif, biodéchets
 Déchets dangereux (peintures, etc.)

TARIFS :

Location journalière de la benne encombrants ($\approx 20 \text{ m}^3$), pour 1 vidage 290 €
Comprenant : la mise en place et le retrait de la benne, ainsi que le transport des déchets vers l'exutoire, hors traitement des déchets
 Traitement des déchets encombrants (€ par tonne traitée) 240 €
 Forfait par jour supplémentaire de mise à disposition de la benne 10 €
 Pénalité en cas de déchets non conformes dans la benne, par tonne déclassée 240 €

PÉNALITÉ



Si les déchets contenus dans la benne ne sont pas conformes aux exigences précitées (présence de déchets non autorisés), une **pénalité de 240 € par tonne de déchets non conformes sera facturée.**

VEILLEZ À BIEN RESPECTER LES CONSIGNES DE TRI !

Les exigences de tri dépendent exclusivement des exutoires de valorisation et de traitement.

Dans le doute, contactez le service Environnement.

DÉMARCHE

Toute demande de mise en place de benne doit être formulée par écrit au service Environnement, a **minima 10 jours avant la date d'installation** souhaitée.

Elle doit contenir :

- ✓ Le volume de benne souhaité (8 à 30 m³, selon le flux)
- ✓ la/les date(s), la plage horaire et le lieu souhaités de mise en place
- ✓ un plan et plusieurs photos du lieu de mise en place
- ✓ une autorisation de dépose de la benne sur la voie publique (le cas échéant) fournie par la mairie.

VOUS ÊTES INTÉRESSÉ ?

N'hésitez pas, contactez le service Environnement :

- ✓ par courriel : environnement@cc-guebwiller.fr
- ✓ par téléphone : 03.89.28.59.90.

Un agent répondra à votre demande et vous fournira toutes les explications nécessaires au bon déroulement de la location.



Communauté de Communes de la Région de Guebwiller
Service Environnement

13 rue de l'Électricité – 68500 GUEBWILLER

03.89.28.59.90 * environnement@cc-guebwiller.fr

Horaires : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
et le vendredi de 8h30 à 12h